



Assemblée générale

Distr. générale
18 mars 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 122 de l'ordre du jour provisoire*

Planification des programmes

Projet de cadre stratégique pour la période 2010-2011

Deuxième volet : plan-programme biennal

Programme 14

Développement économique et social en Afrique

Table des matières

	<i>Page</i>
Orientation générale	2
Sous-programme 1. Commerce, finances et développement économique	5
Sous-programme 2. Sécurité alimentaire et développement durable.	6
Sous-programme 3. Gouvernance et administration publique	8
Sous-programme 4. Information et science et technique au service du développement	9
Sous-programme 5. Coopération économique et intégration régionale.	10
Sous-programme 6. Égalité des sexes et participation des femmes au développement	12
Sous-programme 7. Activités sous-régionales de développement.	13
Sous-programme 8. Planification du développement et administration.	20
Sous-programme 9. Statistiques	21
Sous-programme 10. Développement social	22
Textes adoptés par les organes délibérants.	23

* A/63/50.



Orientation générale

14.1 Le programme a pour objectif global d'aider les États membres africains à élaborer et appliquer des politiques et programmes favorisant une croissance économique durable et le développement social en mettant notamment l'accent sur la réduction de la pauvreté, conformément aux objectifs énoncés dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et aux objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire et dans les textes issus d'autres grandes conférences des Nations Unies et d'autres accords internationaux.

14.2 Le mandat relatif au programme est établi par la résolution 671 A (XXV) du Conseil économique et social, par laquelle le Conseil a créé la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Ce mandat a été élaboré plus en détail dans un certain nombre de résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, ainsi que dans les résolutions 718 (XXVI), 726 (XXVII), 779 (XXIX) et 809 (XXXI) de la CEA. D'autres mandats lui ont été confiés par le NEPAD et les textes et décisions issus de grandes conférences internationales, notamment le *Document final du Sommet mondial de 2005*.

14.3 La préservation d'un climat de paix et de sécurité est l'un des impératifs primordiaux pour le développement de l'Afrique. Il convient en outre de relever quatre autres défis majeurs, à savoir : accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; activer l'intégration régionale; tirer profit de la mondialisation et renforcer les capacités humaines et institutionnelles. Ce processus est perturbé par des catastrophes naturelles récurrentes et par la pandémie du VIH/sida qui sévit sur le continent.

14.4 Les récentes tentatives pour relever ces défis au niveau régional ont fait évoluer le paysage institutionnel de l'Afrique. Ainsi, l'Union africaine, outre qu'elle impulse l'agenda politique de l'Afrique, a également été associée au développement et à l'intégration socioéconomiques du continent ainsi qu'aux efforts tendant à en accroître le rôle dans l'économie mondiale. La CEA, avec ses aptitudes avérées et son expérience sur le terrain, est bien placée pour être un partenaire de l'Union africaine dans le développement de l'Afrique, notamment pour la mise en œuvre du programme NEPAD. La CEA est donc déterminée à poursuivre la mise en œuvre de la déclaration commune ONU/Union africaine signée en 2006, qui prévoit un cadre d'appui à un programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine.

14.5 Depuis son repositionnement de 2006, la CEA s'est efforcée d'obtenir des résultats dans deux domaines liés entre eux et au service l'un de l'autre : a) promouvoir l'intégration régionale en appui à la vision d'ensemble et aux priorités de l'Union africaine; et b) satisfaire les besoins particuliers de l'Afrique dans le contexte des nouveaux problèmes qui se posent à l'échelle mondiale. La CEA consolidera les acquis découlant de son repositionnement en intensifiant son action pour accroître son efficacité et sa capacité d'impact dans l'exécution de programmes. À cette fin, la Commission continuera d'améliorer ses méthodes de travail de manière à gagner en souplesse et en efficacité pour obtenir de meilleurs résultats, conformément à la vision du Secrétaire général des Nations Unies. Ce faisant, la Commission tirera et appliquera les enseignements pertinents de la mise

en œuvre des programmes de travail pour les périodes biennales 2006-2007 et 2008-2009, ainsi que du Plan d'activités de la CEA pour la période 2007-2009.

14.6 La CEA assurera une présence régionale nettement plus importante en donnant aux bureaux sous-régionaux les moyens de jouer un rôle accru dans l'exécution de son programme de travail. Ces bureaux seront notamment appelés à jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration de l'ordre du jour de la CEA au niveau sous-régional, à promouvoir et soutenir des priorités et programmes spécifiquement sous-régionaux et à opérer en tant que centrales sous-régionales de gestion et de mise en réseau de la connaissance.

14.7 La création et le renforcement de partenariats font partie intégrante de l'orientation stratégique de la CEA. Aussi la Commission s'emploiera-t-elle à privilégier des partenariats améliorés et plus ciblés avec d'autres organisations, en s'appuyant sur ses avantages comparatifs. Outre les communautés économiques régionales, d'autres entités figureront parmi les grands partenaires, notamment l'Union africaine et la Banque africaine de développement (BAfD). Avec cette dernière, le principal mécanisme de collaboration sera le secrétariat conjoint Union africaine-CEA-BAfD ressuscité. Par ailleurs, l'Union africaine, le secrétariat du NEPAD et les communautés économiques régionales apportent désormais leur plein concours aux réunions de consultation régionales des Nations Unies, convoquées par la CEA en appui aux priorités du NEPAD. La CEA continuera de participer aux travaux du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, qui est la principale entité chargée d'assurer la cohérence des politiques et des programmes et d'améliorer les synergies dans le cadre du *Document final du Sommet mondial de 2005*. À cet égard, elle collaborera également avec les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement afin de renforcer les liens entre les activités normatives et les activités opérationnelles du système des Nations Unies.

14.8 Ces deux volets de l'action de la CEA seront mis en œuvre au titre de 10 sous-programmes réaménagés pour éviter les doubles emplois, promouvoir les complémentarités, éliminer les incohérences et mettre l'accent voulu sur les secteurs importants. Les sous-programmes portent essentiellement sur les thèmes suivants : commerce, finances et développement économique; sécurité alimentaire et développement durable; gouvernance et administration publique; information et science et technique au service du développement; coopération économique et intégration régionale; égalité des sexes et participation des femmes au développement; activités sous-régionales de développement; planification du développement et administration; statistiques; et développement social.

14.9 Comme par le passé, les orientations du programme seront étayées par l'engagement de faire de la CEA une organisation fondée sur le savoir, à l'avant-garde de la réflexion sur le développement dans la région, et une force mobilisatrice d'appui au réseau de chercheurs, praticiens et décideurs engagés dans la production, l'échange et la diffusion de connaissances. Grâce à cette initiative de gestion de la connaissance, la CEA a pu jeter les bases lui permettant d'opérer en tant qu'organisation fondée sur le savoir, en acquérant les systèmes et outils nécessaires de la gestion intégrée et en renforçant ses capacités en ressources humaines. La CEA va désormais faire fond sur ces réalisations afin de fournir à ses partenaires et clients des services efficaces en matière de connaissances et de se positionner pleinement en tant que centre d'excellence pour la connaissance relative au développement de l'Afrique.

14.10 La CEA poursuivra ses travaux de recherche et d'analyse des politiques en appui à la prise de décisions et à l'élaboration de politiques judicieuses dans la région et prêtera son concours à la recherche de consensus sur les grandes initiatives internationales. Elle fournira également, en fonction de la demande, des services consultatifs en vue d'améliorer les capacités régionales en matière d'élaboration et d'application de politiques de développement. La Commission veillera à la qualité de ses produits en intégrant des procédures d'assurance-qualité dans son modèle de prestation de services. Il s'agira ainsi d'assurer l'utilité des services, de répondre aux besoins des clients et de garantir le respect des procédures et des normes établies.

14.11 Les États membres insistent de plus en plus pour que les Nations Unies jouent un rôle central dans leur développement économique et social. À cette fin, la CEA s'attachera à renforcer ses capacités d'analyse afin d'approfondir son travail normatif. L'un des domaines dans lesquels les États membres pourraient bénéficier d'une plus grande capacité d'analyse de la CEA est le suivi des progrès vers la réalisation des objectifs convenus au plan international et des résultats obtenus. Le renforcement de la capacité statistique des États membres sera essentiel pour mesurer ces progrès, notamment au titre des objectifs du Millénaire pour le développement.

14.12 S'agissant d'encourager la mise en valeur des ressources humaines, la CEA va approfondir son travail d'analyse touchant au renforcement des capacités humaines au service du développement, à l'utilisation de la science et de la technique pour le développement de l'Afrique, à l'égalité des sexes et au VIH/sida, ainsi que ses travaux portant sur les menaces et défis planétaires tels que le changement climatique, notamment en ce qui concerne leurs répercussions sur les plans économique et social. En outre, la CEA contribuera aux efforts visant à remédier à la fragile situation des pays en conflit ou sortant d'un conflit. S'agissant de traiter ces questions, elle continuera de privilégier les besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des pays en développement insulaires d'Afrique.

14.13 La CEA poursuivra ses efforts en vue de la réalisation de résultats intersectoriels dans le cadre de son programme de travail, notamment en continuant d'intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans tous les sous-programmes et en appuyant les mesures visant à améliorer la gouvernance, à assurer un développement appréciable dans les situations postconflit et à mettre en œuvre un processus de développement axé davantage sur les droits de l'homme.

14.14 Par ailleurs, la CEA apportera un appui plus solide et plus cohérent en rapport avec la promotion de la coopération Sud-Sud en tant qu'instrument clef pour accroître les apports de capitaux à l'Afrique, en tant que canal de transfert de technologies et de compétences vers ce continent et en tant que moyen de diversifier les possibilités de coopération pour le développement. À cette fin, la Commission approfondira son travail d'analyse visant à améliorer la compréhension des nouvelles tendances en matière de coopération pour le développement et à renforcer les programmes de promotion du commerce et de l'investissement entre pays en développement.

Sous-programme 1 Commerce, finances et développement économique

Objectif de l'Organisation : Renforcer la capacité des États membres d'intégrer des politiques macroéconomiques et sectorielles dans des stratégies de développement national propres à impulser une croissance économique forte et soutenue pour réduire la pauvreté

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des États membres d'intégrer des politiques macroéconomiques et sectorielles dans des stratégies de développement national propres à accélérer la croissance pour réduire la pauvreté et parvenir au développement durable, y compris pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement	a) i) Accroissement du nombre de pays africains qui, suite aux travaux de la CEA, intègrent des politiques macroéconomiques et sectorielles dans leurs stratégies de développement national ii) Accroissement du nombre de responsables politiques qui considèrent que les activités de renforcement des capacités dans le cadre de ce sous-programme sont « utiles » ou « très utiles » pour leurs travaux
b) Renforcement de la capacité des États membres de participer de manière efficace aux négociations régionales et multilatérales en vue de leur intégration effective dans l'économie mondiale	b) Accroissement du nombre de pays africains qui participent à des négociations commerciales et à un système multilatéral d'échanges commerciaux après avoir bénéficié du soutien technique et des activités de formation de la CEA
c) Renforcement de la capacité des États membres d'élaborer et appliquer des politiques et stratégies permettant de relever les défis de la mondialisation, et notamment de mieux comprendre les implications de la coopération Sud-Sud pour le développement de l'Afrique	c) i) Accroissement du nombre de responsables et de parties prenantes qui estiment que les activités du sous-programme sont « utiles » ou « très utiles » pour améliorer leurs connaissances en matière de mondialisation ii) Accroissement du nombre de pays qui, suite aux interventions de la CEA, intègrent des stratégies de coopération Sud-Sud dans leurs politiques et programmes nationaux

Stratégie

14.15 Ce sous-programme relève de la Division du commerce, des finances et du développement économique. Le défi majeur pour les responsables politiques des États membres est d'accélérer la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Pour ce faire, l'un des éléments importants est la capacité des pays africains d'élaborer des stratégies et programmes nationaux et régionaux appropriés, de manière à avoir une croissance accrue et plus soutenue et de faire ainsi reculer la pauvreté plus rapidement. Ce sous-programme portera principalement sur la recherche appliquée et sur la fourniture aux États membres de services consultatifs et de recommandations sur les politiques à suivre pour relever les défis consistant à impulser une croissance économique forte en vue de parvenir au développement durable. Les questions à traiter toucheront notamment aux

politiques macroéconomiques, sociales et sectorielles, aux contraintes du côté de l'offre, aux questions relatives au commerce, dont les échanges mondiaux, l'Aide pour le commerce et la mobilisation des ressources pour le développement, en particulier la coopération Sud-Sud. À cet égard, la stratégie visera notamment à prendre en compte les besoins des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays sans littoral d'Afrique, en répondant aux buts et objectifs des Programmes d'action de Bruxelles et d'Almaty. Le sous-programme intensifiera sa collaboration avec d'autres partenaires, notamment pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et pour la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et du Programme d'action de Bruxelles. Il participera plus largement aux programmes de coopération Sud-Sud. Dans le cadre du sous-programme, la collaboration avec d'autres institutions africaines de premier plan, notamment l'Union africaine et la Banque africaine de développement, et avec d'autres organismes des Nations Unies sera intensifiée. La coopération avec les communautés économiques régionales le sera également, le but étant d'accroître leur capacité d'améliorer la coordination macroéconomique et l'intégration régionale.

Sous-programme 2 Sécurité alimentaire et développement durable

Objectif de l'Organisation : Renforcer la capacité des États membres d'élaborer et exécuter des politiques, stratégies et programmes en vue d'assurer la sécurité alimentaire et le développement durable en Afrique, conformément aux priorités du NEPAD et au Plan de mise en œuvre de Johannesburg

Réalisations escomptées

a) Amélioration des capacités nationales, sous-régionales et régionales d'élaboration et d'exécution de politiques, stratégies et programmes efficaces en vue d'assurer la sécurité alimentaire et le développement durable, conformément aux priorités du NEPAD et au Plan de mise en œuvre de Johannesburg

Indicateurs de succès

a) i) Accroissement du nombre d'États membres qui élaborent et mettent en œuvre des politiques et programmes visant à assurer la sécurité alimentaire et le développement durable, conformément aux priorités du NEPAD et au Plan de mise en œuvre de Johannesburg

ii) Accroissement du nombre de responsables et de parties prenantes ayant des connaissances et une meilleure compréhension des effets du changement climatique sur la sécurité alimentaire et le développement durable, acquises grâce à des activités pertinentes de renforcement des capacités

iii) Accroissement du nombre d'accords de partenariat sous-régionaux et régionaux et de programmes de coopération technique avec les communautés économiques régionales et d'autres partenaires pour renforcer la

capacité des États membres de suivre et évaluer les progrès dans les domaines de la sécurité alimentaire et du développement durable en appui au Plan de mise en œuvre de Johannesburg

Stratégie

14.16 Le sous-programme relève de la Division de la sécurité alimentaire et du développement durable. Pour faire face aux défis du développement durable en Afrique, recensés dans le *Document final du Sommet mondial de 2005*, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et le programme NEPAD, le sous-programme mettra l'accent sur les politiques et stratégies de transformation structurelle de l'agriculture et de développement rural, compte tenu de l'approche intégrée des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable, en mettant l'accent plus particulièrement sur les ressources foncières, hydrauliques, forestières et bioénergétiques, sur les liens entre milieu urbain et milieu rural et sur les établissements humains. Ce sous-programme continuera de promouvoir la diversification des économies tributaires des produits de base en Afrique de manière à développer des marchés régionaux intégrés axés sur les produits de base agricoles d'importance stratégique. Il abordera également d'autres questions sectorielles telles que la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et l'égalité entre les sexes, l'impact de la mondialisation et les défis que pose le changement climatique dans une perspective de coopération et d'intégration régionales.

14.17 La stratégie comprendra également les volets suivants : recherche, sensibilisation, mise en réseau de la connaissance, services consultatifs et assistance technique. À cet égard, le sous-programme contribuera au suivi et à l'évaluation des progrès dans les domaines de la sécurité alimentaire et du développement durable en appui à la mise en œuvre des résultats pertinents du Sommet mondial pour le développement social. Le sous-programme cherchera à établir une collaboration plus étroite avec d'autres organisations continentales telles que la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et les communautés économiques régionales. Des partenariats seront recherchés avec des départements du Secrétariat et d'autres entités des Nations Unies tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Département des affaires économiques et sociales, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Fonds international de développement agricole et le Forum des Nations Unies sur les forêts, ainsi qu'avec le secteur privé et les organisations compétentes de la société civile afin de créer un maximum de synergie dans la mise en œuvre et la portée des programmes.

Sous-programme 3

Gouvernance et administration publique

Objectif de l'Organisation : Renforcer la capacité des États membres de constituer un État fonctionnel et de créer des conditions permettant à tous les secteurs de la société de participer efficacement au processus d'appui à la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement et les priorités du NEPAD

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des pays africains de promouvoir des pratiques de gouvernance permettant d'atteindre les principaux objectifs de développement en appui à l'Union africaine et à son programme NEPAD, ainsi que les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire	a) Augmentation du nombre de pays qui appliquent des pratiques et des politiques optimales pour améliorer la gouvernance politique, économique et d'entreprise, selon ce que préconise la CEA dans ses travaux, et dans le contexte du Mécanisme des relations intra-africaines et du NEPAD
b) Renforcement de la capacité des pays africains de promouvoir un service public et des entreprises publiques qui soient efficaces, transparents et responsables, en ce qui concerne notamment la prestation de services efficaces, notamment collectifs	b) Augmentation du nombre de gouvernements africains qui adoptent des politiques et des programmes pour renforcer la capacité institutionnelle et organisationnelle du service public et des entreprises publiques aux fins d'une meilleure prestation de services
c) Renforcement de l'engagement des acteurs non étatiques, notamment la société civile et le secteur privé, dans les processus de développement et de gouvernance	c) Augmentation du nombre de mécanismes et de cadres réglementaires pour accroître la participation d'acteurs non étatiques et d'autres parties prenantes, y compris la société civile et le secteur privé

Stratégie

14.18 L'exécution de ce sous-programme relève de la Division de la gouvernance et de l'administration publique. Il a pour objectif ambitieux de veiller à ce que les progrès spectaculaires de l'Afrique vers la bonne gouvernance soient soutenus par des efforts axés sur la création d'un État fonctionnel, doté de systèmes politique et économique transparents, participatifs et responsables, nécessaires à la consolidation des bases du développement durable. Cette stratégie visera essentiellement à accroître l'efficacité de gestion du secteur public, à développer le secteur privé et à promouvoir la participation de la société civile. À cette fin, il apportera son soutien au renforcement des capacités par l'amélioration des systèmes de gouvernance et des administrations publiques, notamment par une meilleure assistance aux pays sortant d'un conflit et aux États fragiles et par la création d'un environnement propice au développement de la société civile et du secteur privé. En tant que partenaire stratégique dans le processus lié au Mécanisme d'évaluation intra-africaine, le sous-programme accroîtra son assistance aux États membres en vue de la création et de la tenue d'une base de données fiables. La stratégie consistera en une combinaison d'activités normatives-analytiques et d'activités de renforcement des capacités pour aider les États membres à contrôler et évaluer les

progrès vers la bonne gouvernance à l'aide d'instruments tels que le *Rapport sur la gouvernance en Afrique*¹. Le sous-programme s'attachera également à renforcer son partenariat avec d'autres organisations et institutions, dont l'Union africaine, la Banque africaine de développement, le Département des affaires économiques et sociales, le PNUD, les communautés économiques régionales, les établissements universitaires, les associations des milieux d'affaires et des organisations de la société civile.

Sous-programme 4

Information et science et technique au service du développement

Objectif de l'Organisation : Renforcer la capacité des États membres d'élaborer, adapter, mettre en œuvre et évaluer des politiques et programmes appropriés et intégrés d'information et de science et technique pour relever les défis du développement de l'Afrique dans le cadre des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire

Réalizations escomptées

Indicateurs de succès

a) Amélioration de la capacité des pays africains de formuler, mettre en œuvre et évaluer des politiques et stratégies sans exclusive, qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes et visent à mettre l'information nationale et sectorielle, la communication ainsi que la science, la technique et l'innovation au service du développement

a) i) Augmentation du nombre de pays ayant élaboré, mis en œuvre et évalué leurs politiques et programmes intégrés d'information, de communication et de science et technique

ii) Augmentation du nombre de pays ayant des programmes et stratégies révisés de mise en place d'une infrastructure nationale de l'information et de la communication, d'une infrastructure des données géospatiales, d'un système d'information géographique et d'une structure de science, technique et innovation grâce aux activités de la CEA

b) Renforcement de la capacité des États membres de promouvoir et mobiliser la science, la technique et l'innovation aux fins du développement aux niveaux national, sous-régional et régional

b) Augmentation du nombre d'initiatives nationales, sous-régionales et régionales, y compris les programmes pilotes et les réseaux de connaissances, pour mettre la science, la technique et l'innovation au service du développement

Stratégie

14.19 L'exécution de ce sous-programme relève de la Division des technologies de l'information et des communications et de la science et de la technique. Le passage à l'économie du savoir implique le renforcement des liens entre la science, la technique et l'innovation, d'une part, et les secteurs de production, d'autre part,

¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente : 05.II.K.7.

mais aussi entre la science, la technique et l'innovation, d'une part, et les technologies de l'information et des communications (TIC), d'autre part, de sorte que l'Afrique puisse relever les défis du développement. Cette stratégie visera donc principalement à appuyer l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et stratégies nationales, sous-régionales et régionales en matière de TIC et de science et technique et à intégrer une infrastructure des données spatiales et des stratégies d'information géographique aux fins du développement durable. Il s'agira de poursuivre les efforts en vue d'accélérer la mise en œuvre des cyberstratégies aux niveaux local, national et sous-régional, en s'intéressant particulièrement au renforcement des capacités pour appliquer les technologies de l'information et des communications (TIC) dans les secteurs économiques et sociaux essentiels, tels que la santé, l'enseignement, la gouvernance et le commerce, notamment en intégrant les TIC aux stratégies de réduction de la pauvreté. Le programme de travail visera également à renforcer la capacité des États membres de promouvoir des systèmes d'innovation afin de créer un environnement favorable au développement de la science et de la technique. À cette fin, dans le cadre du sous-programme, des activités de recherche-développement seront déployées sur des aspects choisis et pertinents de la politique en matière de science, de technique et d'innovation. Les réseaux de connaissances existants seront renforcés et de nouveaux créés, de manière à avoir un forum propice au dialogue sur les politiques à suivre et à l'échange de données d'expérience nationales et de pratiques optimales en matière de politiques et stratégies; par ailleurs, des ateliers et des séminaires seront consacrés au renforcement des capacités. La collaboration sera intensifiée avec d'autres organisations au sein et hors du système des Nations Unies, notamment les comités, commissions et groupes de travail qui s'occupent de questions touchant aux TIC, à la société de l'information, à l'économie du savoir, à la science, la technique et l'innovation et à l'information géographique. Le sous-programme continuera d'appuyer la mise en œuvre des initiatives et programmes régionaux africains tels que le Plan d'action consolidé de l'Union africaine/NEPAD pour la science et la technologie et le Plan d'action régional africain sur l'économie du savoir.

Sous-programme 5

Coopération économique et intégration régionale

Objectif de l'Organisation : Renforcer la capacité des États membres et des organisations intergouvernementales d'accélérer les progrès vers la coopération et l'intégration économiques

Réalisations escomptées

a) Amélioration de l'harmonisation et de la convergence des politiques et des programmes de renforcement des institutions d'intégration aux niveaux sous-régional et régional

Indicateurs de succès

a) i) Augmentation du nombre de pays qui harmonisent leurs politiques aux fins de l'intégration régionale en mettant l'accent sur le commerce intra-africain, les infrastructures de transport et le développement des ressources naturelles

- | | |
|---|---|
| <p>b) Renforcement de la capacité de la Commission de l'Union africaine et des communautés économiques régionales, à savoir le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et la Communauté des États sahélo-sahariens, de mettre en œuvre les priorités du NEPAD, le programme décennal de l'Union africaine visant au renforcement des capacités et les programmes pluriannuels élaborés avec le COMESA et le CEN-SAD</p> | <p>ii) Augmentation du nombre de responsables politiques qui considèrent que la contribution du sous-programme à l'harmonisation et à la coordination des politiques est « utile », voire « très utile » à l'action qu'ils mènent</p> <p>b) Augmentation du volume d'activités déployées pour renforcer la capacité de la Commission de l'Union africaine et des communautés économiques régionales de mettre en œuvre les priorités pertinentes du NEPAD, le programme décennal de l'Union africaine visant au renforcement des capacités et les programmes pluriannuels élaborés avec le COMESA et le CEN-SAD</p> |
|---|---|
-

Stratégie

14.20 L'exécution de ce sous-programme relève de la Division du NEPAD et de l'intégration régionale. Les communautés économiques régionales africaines se trouvent à différents stades du processus d'intégration, depuis les zones de libre-échange à l'union douanière intégrale, et s'efforcent de développer leurs infrastructures de manière à renforcer leurs connexions physiques avec les États voisins. Ce sous-programme visera essentiellement à promouvoir les échanges commerciaux intra-africains et à renforcer la coopération et l'intégration régionales, conformément à la déclaration du Sommet de l'Union africaine de juillet 2007, qui soulignait l'impérieuse nécessité d'accélérer l'intégration économique et politique du continent. Il s'agira essentiellement de soutenir les efforts actuellement déployés par la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales pour consolider les zones de libre-échange et l'union douanière en vue d'instaurer la Communauté économique africaine. Les stratégies de mise en œuvre du sous-programme viseront, pour l'essentiel, à renforcer les capacités de la Commission de l'Union africaine et des communautés économiques régionales par des analyses approfondies des politiques et par des études techniques minutieuses sur le développement du commerce intra-africain, de la coopération monétaire, des infrastructures de transport et des ressources naturelles, l'objectif prioritaire étant d'harmoniser les codes de l'investissement, de faciliter les transports et de développer les ressources énergétiques, hydrauliques et minières en appui à l'intégration physique du continent. En outre, le sous-programme collaborera plus étroitement avec les autres partenaires et parties prenantes afin d'intensifier la mobilisation des ressources pour financer le développement des infrastructures et mettre en valeur d'autres biens publics régionaux. Ce faisant, une attention particulière sera accordée aux besoins des pays sans littoral dans le cadre du programme d'Almaty. Le sous-programme continuera de contrôler et d'évaluer les progrès réalisés dans le processus d'intégration mis en œuvre en Afrique et rendra compte de ses activités dans le rapport biennal intitulé « État de l'intégration régionale en Afrique », qui continuera d'informer les responsables politiques des options à suivre pour accélérer l'intégration sur le continent.

Sous-programme 6 Égalité des sexes et participation des femmes au développement

Objectif de l'Organisation : Renforcer la capacité des États membres d'instaurer l'égalité entre les sexes et d'assurer la promotion de la femme

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des États membres et des organismes intergouvernementaux d'intégrer le principe d'égalité entre les sexes dans des politiques et des programmes	a) Augmentation du nombre d'États membres qui utilisent des connaissances et des informations obtenues grâce aux outils et aux réseaux d'apprentissage et de partage des ressources qui ont été mis en place
b) Amélioration de la capacité des États membres de mettre en œuvre et d'assurer le suivi des engagements pris à l'échelle régionale et mondiale en matière d'égalité des sexes et de promotion de la femme	b) Augmentation du nombre de pays capables d'honorer leurs obligations en matière d'établissement de rapports sur leurs engagements régionaux et internationaux en faveur de l'égalité des sexes et de la promotion de la femme
c) Amélioration de la capacité des États membres de répondre aux préoccupations sociales et économiques persistantes ou naissantes en matière de lutte contre la pauvreté et de développement durable	c) Augmentation du nombre de programmes et initiatives visant spécifiquement à améliorer la situation économique et sociale des femmes dans les États membres, grâce aux activités de la CEA

Stratégie

14.21 L'exécution de ce sous-programme relève du Centre africain pour l'égalité des sexes et le développement. Même si les États membres ont pris divers engagements internationaux et régionaux en matière d'égalité des sexes et de promotion de la femme, les inégalités entre hommes et femmes demeurent l'un des défis du développement économique et social de l'Afrique. Ce sous-programme concentrera davantage ses efforts sur les travaux de recherche et d'analyse sexospécifiques ainsi que sur les activités de coopération technique, et œuvrera en faveur de l'égalité des sexes et de la promotion de la femme en relation avec le progrès économique et social. La stratégie visera également à soutenir les États membres et leurs institutions intergouvernementales dans la mise en place de plateformes d'action régionales et mondiales en faveur de l'égalité des sexes. Le sous-programme s'efforcera d'intensifier la collaboration avec la Commission de l'Union africaine en appui à son programme en faveur de l'égalité des sexes, avec les communautés économiques régionales, la Banque africaine de développement, d'autres entités et institutions du système des Nations Unies, des partenaires bilatéraux ainsi que des organisations et réseaux de la société civile pour promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation de la femme. En outre, la stratégie favorisera l'échange de connaissances entre les États membres et entre les institutions concernées au moyen de la mise en réseau sur Internet et par le biais de communautés de praticiens en matière d'égalité des sexes.

Sous-programme 7

Activités sous-régionales de développement

14.22 Les cinq bureaux sous-régionaux de la CEA chargés d'exécuter les composantes du sous-programme sont respectivement situés à Rabat pour l'Afrique du Nord; Niamey pour l'Afrique de l'Ouest; Yaoundé pour l'Afrique centrale; Kigali pour l'Afrique de l'Est; et Lusaka pour l'Afrique australe. La coordination des activités des bureaux sous-régionaux est assurée par le Bureau du Secrétaire exécutif de la CEA.

a) Composante 1 : activités sous-régionales pour l'Afrique du Nord

Objectif de l'Organisation : Renforcer les capacités des États membres en matière d'intégration régionale en mettant l'accent sur les priorités spécifiques à la sous-région de l'Afrique du Nord, dans le cadre global du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Amélioration de la capacité des États membres, de l'Union du Maghreb arabe, d'autres organisations intergouvernementales et des organisations de la société civile de formuler et mettre en œuvre des politiques et des programmes sectoriels et macroéconomiques harmonisés afin de répondre aux principales priorités de développement spécifiques à la sous-région de l'Afrique du Nord	a) i) Augmentation du nombre de stratégies et cadres d'action communs élaborés et adoptés dans les domaines prioritaires ii) Accroissement de la rétroaction positive des États membres et de l'Union du Maghreb arabe sur la qualité des services rendus de renforcement des capacités, mesurée sur une échelle de 1 à 10
b) Renforcement de la capacité de l'Union du Maghreb arabe de mettre en œuvre des programmes pluriannuels grâce à des partenariats améliorés avec les principales parties prenantes, notamment les organisations intergouvernementales, les institutions des Nations Unies, la Banque africaine de développement et le secrétariat du NEPAD	b) i) Augmentation du nombre de programmes et projets menés en commun avec les communautés économiques régionales respectives et les autres partenaires aux niveaux sous-régional et national ii) Augmentation du nombre de projets pour lesquels des ressources sont mises en commun avec les communautés économiques régionales en appui aux programmes pluriannuels
c) Intensification de la mise en réseau de l'information et de la connaissance avec les principales parties prenantes engagées dans le développement d'activités au niveau sous-régional, notamment les gouvernements, le secteur privé, la société civile, l'Union du Maghreb arabe et les institutions des Nations Unies	c) Augmentation du nombre de communautés de praticiens participant à la plate-forme de partage du savoir accueillie par le Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord

Stratégie

14.23 La mise en œuvre de cette composante relève du bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord, situé à Rabat. La stratégie consistera essentiellement à apporter un plus grand soutien technique aux États membres et aux communautés économiques régionales pour améliorer leur capacité d'intégration régionale, en particulier dans les domaines prioritaires pour l'Afrique du Nord. Une assistance sera apportée à l'Union du Maghreb arabe pour l'élaboration et l'exécution de programmes pluriannuels de collaboration afin de lui permettre de mettre en œuvre le programme NEPAD et de réaliser les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Une attention particulière sera accordée à la création et à l'entretien de réseaux de connaissances et d'informations pour mettre à profit les pratiques optimales et les diffuser à l'intention des États membres et de leurs organisations. La stratégie de mise en œuvre prévoit des activités de renforcement des capacités par la prestation de services consultatifs, par des ateliers de formation et des études de politiques pour relever les défis du développement spécifiques à l'Afrique du Nord. Pour atteindre ces objectifs, le bureau sous-régional renforcera ses partenariats avec les institutions des Nations Unies et d'autres partenaires de développement opérant dans la sous-région, de manière à accroître l'efficacité et l'impact des activités de la CEA. En outre, le bureau sous-régional travaillera étroitement avec d'autres parties prenantes, notamment le marché privé et la société civile, ainsi qu'avec les organisations intergouvernementales régionales, notamment le secrétariat du NEPAD et la Banque africaine de développement.

b) Composante 2 : activités régionales pour l'Afrique de l'Ouest

Objectif de l'Organisation : Renforcer les capacités des États membres en matière d'intégration régionale en mettant l'accent sur les priorités spécifiques à la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, dans le cadre global du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire

Réalisations escomptées

a) Amélioration de la capacité des États membres, des communautés économiques régionales de l'Afrique de l'Ouest, à savoir la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine, et d'autres organisations intergouvernementales de formuler et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques et des programmes sectoriels harmonisés pour traiter les principales priorités d'intégration sous-régionale de l'Afrique de l'Ouest, notamment la convergence macroéconomique; le commerce, les infrastructures et les services; l'intégration du principe d'égalité entre les sexes; la gouvernance, le règlement de conflits et la

Indicateurs de succès

a) i) Augmentation du nombre de mesures communes adoptées et mises en œuvre par les États membres, les communautés économiques régionales de l'Afrique de l'Ouest, des organisations intergouvernementales et des ONG telles qu'elles figurent dans leurs documents et programmes de stratégie

ii) Accroissement du nombre de bénéficiaires d'ateliers de formation, de projets sur le terrain et de services consultatifs

consolidation de la paix après un conflit; l'agriculture et la sécurité alimentaire; et l'environnement

b) Renforcement de la capacité des communautés économiques régionales de l'Afrique de l'Ouest de mettre en œuvre des programmes pluriannuels grâce à des partenariats améliorés avec les principales parties prenantes, notamment les organisations intergouvernementales, les institutions des Nations Unies, la Banque africaine de développement, l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD

c) Renforcement de la mise en réseau de l'information et de la connaissance avec les principales parties prenantes engagées dans les activités de développement sous-régionales, notamment les gouvernements, le secteur privé, la société civile, les communautés économiques régionales de l'Afrique de l'Ouest et les institutions des Nations Unies

b) i) Augmentation du nombre de programmes et projets menés en commun avec la CEDEAO dans le contexte des programmes pluriannuels et du programme de la vision 20/20

ii) Accroissement du nombre de plateformes et forums pour la création de réseaux et le dialogue sur les questions de développement économique et social sous-régional impliquant les États membres, des organisations intergouvernementales, les communautés économiques régionales, d'organisations de la société civile, d'équipes de pays des Nations Unies et d'autres entités sous-régionales

c) Augmentation du nombre de communautés de praticiens participant à la plate-forme de partage du savoir accueillie par le bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest

Stratégie

14.24 L'exécution de cette composante relève du bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest, situé à Niamey. La stratégie consistera essentiellement à apporter un plus grand soutien technique aux États membres et aux communautés économiques régionales pour améliorer leur capacité d'intégration régionale, en particulier dans les domaines prioritaires pour l'Afrique de l'Ouest. Une assistance sera apportée à l'Afrique de l'Ouest pour l'élaboration et l'exécution de programmes pluriannuels de collaboration afin de lui permettre de mettre en œuvre le programme NEPAD et de réaliser les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Une attention particulière sera accordée à la création et à l'entretien de réseaux de connaissances et d'informations pour mettre à profit les pratiques optimales et les diffuser à l'intention des États membres et de leurs organisations. La stratégie de mise en œuvre prévoit des activités de renforcement des capacités par la prestation de services consultatifs, par des ateliers de formation et des études de politiques pour relever les défis du développement spécifiques à l'Afrique de l'Ouest. Pour atteindre ces objectifs, le bureau sous-régional renforcera ses partenariats avec les institutions des Nations Unies et les autres partenaires du développement opérant dans la sous-région, de manière à accroître l'efficacité et l'impact des activités de la CEA. En outre, le bureau sous-régional travaillera étroitement avec d'autres parties prenantes, notamment le marché privé et la société

civile, ainsi qu'avec les organisations intergouvernementales régionales, notamment la Banque africaine de développement, l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD.

c) **Composante 3 : activités sous-régionales pour l'Afrique centrale**

Objectif de l'Organisation : Renforcer les capacités des États membres en matière d'intégration régionale en mettant l'accent sur les priorités spécifiques à la sous-région de l'Afrique centrale, dans le cadre global du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire

Réalizations escomptées

Indicateurs de succès

a) Amélioration de la capacité des États membres, des communautés économiques régionales de l'Afrique centrale, à savoir la Communauté économique des États d'Afrique centrale et l'Union économique et monétaire de l'Afrique centrale, et d'autres organisations intergouvernementales de formuler et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques et des programmes sectoriels harmonisés pour traiter les principales priorités d'intégration sous-régionale de l'Afrique centrale

b) Renforcement de la capacité des communautés économiques régionales de l'Afrique centrale de mettre en œuvre des programmes pluriannuels grâce à des partenariats améliorés avec les principales parties prenantes, notamment les organisations intergouvernementales, les institutions des Nations Unies, la Banque africaine de développement, l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD

c) Renforcement de la mise en réseau de l'information et de la connaissance avec les principales parties prenantes engagées dans les activités de développement sous-régionales, notamment les gouvernements, le secteur privé, la société civile, les communautés économiques régionales de l'Afrique centrale et les institutions des Nations Unies

a) i) Augmentation du nombre de mesures communes adoptées et mises en œuvre par les communautés économiques régionales

ii) Augmentation du nombre d'études réalisées en vue d'harmoniser les instruments sous-régionaux

b) i) Augmentation du nombre de programmes et projets menés conjointement avec les communautés économiques régionales de l'Afrique centrale aux niveaux sous-régional et national

ii) Accroissement du nombre de projets pour lesquels des ressources extérieures sont mobilisées conjointement avec les communautés économiques régionales à l'appui de programmes pluriannuels

c) Augmentation du nombre de communautés de praticiens participant à la plate-forme de partage du savoir accueillie par le bureau sous-régional pour l'Afrique centrale

Stratégie

14.25 L'exécution de cette composante relève du bureau sous-régional pour l'Afrique centrale, situé à Yaoundé. La stratégie consistera essentiellement à apporter un plus grand soutien technique aux États membres et aux communautés

économiques régionales de l'Afrique centrale pour améliorer leur capacité d'intégration régionale, en particulier dans les domaines prioritaires pour cette sous-région. Une assistance sera apportée à ces communautés pour l'élaboration et l'exécution de programmes pluriannuels de collaboration afin de lui permettre de mettre en œuvre le programme NEPAD et de réaliser les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Une attention particulière sera accordée à la création et à l'entretien de réseaux de connaissances et d'informations pour mettre à profit les pratiques optimales et les diffuser à l'intention des États membres et de leurs organisations. La stratégie de mise en œuvre prévoit des activités de renforcement des capacités par la prestation de services consultatifs, par des ateliers de formation et des études de politiques pour relever les défis de développement spécifiques à l'Afrique centrale. Pour atteindre ces objectifs, le bureau sous-régional renforcera ses partenariats avec les institutions des Nations Unies et les autres partenaires du développement opérant dans la sous-région, de manière à accroître l'efficacité et l'impact des activités de la CEA. En outre, le bureau sous-régional travaillera étroitement avec d'autres parties prenantes, notamment le marché privé et la société civile, ainsi qu'avec les organisations intergouvernementales régionales, notamment la Banque africaine de développement, l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD.

d) Composante 4 : activités sous-régionales pour l'Afrique de l'Est

Objectif de l'Organisation : Renforcer les capacités des États membres en matière d'intégration régionale en mettant l'accent sur les priorités spécifiques à la sous-région de l'Afrique de l'Est, dans le cadre global du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Amélioration de la capacité des États membres, des communautés économiques régionales de l'Afrique de l'Est, à savoir la Communauté des États de l'Afrique de l'Est (CAE) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, et d'autres organisations intergouvernementales de formuler et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques et des programmes sectoriels harmonisés pour traiter les principales priorités d'intégration sous-régionale de l'Afrique de l'Est	a) i) Augmentation du nombre de stratégies et cadres d'action communs élaborés et adoptés dans les domaines prioritaires pour les communautés économiques régionales de l'Afrique de l'Est ii) Augmentation du nombre de bénéficiaires des programmes de formation
b) Renforcement de la capacité des communautés économiques régionales de l'Afrique de l'Est de mettre en œuvre des programmes pluriannuels grâce à des partenariats améliorés avec les principales parties prenantes, notamment les organisations intergouvernementales, les institutions des Nations Unies, la Banque africaine de	b) i) Augmentation du nombre de programmes et projets menés conjointement avec les communautés économiques régionales de l'Afrique de l'Est aux niveaux sous-régional et national ii) Accroissement du nombre de projets pour lesquels des ressources extérieures sont

développement, l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD

mobilisées conjointement avec les communautés économiques régionales en appui aux programmes pluriannuels

c) Renforcement de la mise en réseau de l'information et de la connaissance avec les principales parties prenantes engagées dans les activités de développement sous-régionales, notamment les gouvernements, les communautés économiques régionales de l'Afrique de l'Est, le secteur privé, la société civile et les institutions des Nations Unies

c) Augmentation du nombre de communautés de praticiens participant à la plate-forme de partage du savoir accueillie par le bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Est

Stratégie

14.26 L'exécution de cette composante relève du bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Est, situé à Kigali (Rwanda). La stratégie consistera essentiellement à apporter un plus grand soutien technique aux États membres et aux communautés économiques régionales pour améliorer leur capacité d'intégration régionale, en particulier dans les domaines prioritaires pour l'Afrique de l'Est. Une assistance sera apportée à l'Afrique de l'Est pour l'élaboration et l'exécution de programmes pluriannuels de collaboration afin de lui permettre de mettre en œuvre le programme NEPAD et de réaliser les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Une attention particulière sera accordée à la création et à l'entretien de réseaux de connaissances et d'informations pour mettre à profit les pratiques optimales et les diffuser à l'intention des États membres et de leurs organisations. La stratégie de mise en œuvre prévoit des activités de renforcement des capacités par la prestation de services consultatifs, par des ateliers de formation et des études de politiques pour relever les défis du développement spécifiques à l'Afrique de l'Est. Pour atteindre ces objectifs, le bureau sous-régional renforcera ses partenariats avec les institutions des Nations Unies et d'autres partenaires de développement opérant dans la sous-région, de manière à accroître l'efficacité et l'impact des activités de la CEA. En outre, le bureau sous-régional travaillera étroitement avec d'autres parties prenantes, notamment le marché privé et la société civile, ainsi qu'avec les organisations intergouvernementales régionales, notamment la Banque africaine de développement, l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD.

e) Composante 5 : activités sous-régionales pour l'Afrique australe

Objectif de l'Organisation : Renforcer les capacités des États membres en matière d'intégration régionale en mettant l'accent sur les priorités spécifiques à la sous-région de l'Afrique australe, dans le cadre global du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Amélioration de la capacité des États membres de la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC) et d'autres

a) i) Augmentation du nombre de stratégies et cadres d'action communs élaborés et adoptés dans ces domaines

organisations intergouvernementales de formuler et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques et des programmes sectoriels harmonisés pour traiter les principales priorités d'intégration sous-régionale de l'Afrique australe, y compris les infrastructures et les services; le commerce, l'investissement et les finances; le secteur minier et énergétique; la sécurité alimentaire et le développement durable; les femmes et le développement; et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

b) Renforcement de la capacité de la SADC de mettre en œuvre des programmes pluriannuels grâce à des partenariats améliorés avec les principales parties prenantes, notamment les organisations intergouvernementales, les institutions des Nations Unies, la Banque africaine de développement, l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD

c) Renforcement de la mise en réseau de l'information et de la connaissance avec les principales parties prenantes engagées dans les activités de développement sous-régionales, notamment les gouvernements, la Communauté du développement de l'Afrique australe, le secteur privé, la société civile et les institutions des Nations Unies

ii) Augmentation du nombre de bénéficiaires des programmes de formation

b) i) Augmentation du nombre de programmes et projets menés en commun avec les communautés économiques régionales aux niveaux sous-régional et national

ii) Augmentation du nombre de projets pour lesquels des ressources extérieures sont mobilisées conjointement avec les communautés économiques régionales en appui aux programmes pluriannuels

c) Augmentation du nombre de communautés de praticiens participant à la plate-forme de partage du savoir accueillie par le bureau sous-régional pour l'Afrique australe

Stratégie

14.27 L'exécution de cette composante relève du bureau sous-régional pour l'Afrique australe, situé à Lusaka. Cette stratégie consistera essentiellement à apporter un plus grand soutien technique aux États membres et à la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC) en vue d'améliorer leur capacité d'intégration régionale, en particulier dans les domaines prioritaires pour cette sous-région. Une assistance sera apportée à la SADC pour l'élaboration et l'exécution de programmes pluriannuels de collaboration afin de lui permettre de mettre en œuvre le programme NEPAD et de réaliser les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Une attention particulière sera accordée à la création et à l'entretien de réseaux de connaissances et d'informations pour tirer profit des pratiques optimales et les diffuser à l'intention des États membres et de leurs organisations. La stratégie de mise en œuvre prévoit des activités de renforcement des capacités par la prestation de services consultatifs, par des ateliers de formation et des études de politiques pour relever les défis du développement spécifiques à l'Afrique australe. Pour atteindre ces objectifs, le bureau sous-régional renforcera ses partenariats avec les institutions des Nations Unies et d'autres partenaires de

développement opérant dans la sous-région, de manière à accroître l'efficacité et l'impact des activités de la CEA. En outre, le bureau sous-régional travaillera étroitement avec d'autres parties prenantes, notamment le marché privé et la société civile, ainsi qu'avec les organisations intergouvernementales régionales, notamment la Banque africaine de développement, l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD.

Sous-programme 8 Planification du développement et administration

Objectif de l'Organisation : Renforcer les capacités nationales et régionales pour l'élaboration et l'application de politiques de développement et de stratégies de gestion économique

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Renforcement des compétences techniques et analytiques des experts des secteurs public et privé qui s'acquittent des fonctions essentielles de planification économique stratégique et de gestion dans les États membres	a) Augmentation du nombre d'experts capables d'élaborer des instruments de politique en utilisant les analyses, les méthodes et les outils appris grâce aux cours de formation et aux rapports de plaidoyer de l'Institut africain de développement économique et de planification

Stratégie

14.28 L'exécution de ce sous-programme relève de l'Institut africain de développement économique et de planification. L'un des principaux éléments de la stratégie utilisée pour atteindre les grands objectifs fixés pour ce sous-programme est l'organisation de programmes d'enseignement sanctionnés par un diplôme ou un certificat visant à doter les cadres intermédiaires et supérieurs des secteurs public et privé des États membres des compétences requises pour répondre aux exigences présentes et futures des politiques de développement en Afrique. Ce faisant, une attention particulière sera accordée à l'amélioration des compétences analytiques requises pour la planification et la gestion des stratégies économiques; à l'élaboration de politiques visant à mieux faire comprendre les enjeux du commerce, de l'intégration régionale, de la mondialisation et du changement climatique; et à la coordination des ressources intellectuelles de l'Afrique et d'ailleurs pour appuyer les politiques africaines visant à élargir l'éventail des options et à en accroître la pertinence. En outre, la stratégie visera essentiellement à renforcer la collaboration avec les institutions universitaires et de recherche africaines par le biais d'activités et de programmes conjoints tels que séminaires, ateliers et échanges de personnel. Concrètement, elle visera à faire de l'Institut un agent d'exécution efficace pour les programmes de renforcement des capacités des bureaux sous-régionaux de la CEA, axés sur les institutions sous-régionales et les communautés économiques régionales, notamment dans le contexte de la mise en œuvre de leurs programmes pluriannuels. La collaboration avec la Commission de l'Union africaine sera intensifiée, plus particulièrement dans le cadre du programme d'intégration économique visant à relever le niveau de connaissance et de compétence des responsables dans le domaine de la coopération et de l'intégration régionales. L'Institut renforcera ses partenariats avec d'autres organisations régionales africaines, notamment la Banque africaine de développement et les établissements

de recherche du continent, et avec les institutions des Nations Unies présentes en Afrique. Il poursuivra en outre sa collaboration avec d'autres acteurs bilatéraux et multilatéraux à l'appui des programmes de renforcement des capacités et du développement de l'Afrique.

Sous-programme 9 Statistiques

Objectif de l'Organisation : Renforcer les capacités statistiques des États membres pour une meilleure gestion économique dans le contexte du Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique et pour le suivi des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des États membres de collecter et utiliser des statistiques économiques, démographiques et écologiques, y compris des statistiques ventilées par sexe et tenant compte des sexospécificités dans les groupes socioéconomiques, au service de l'intégration régionale et des objectifs du Millénaire pour le développement	a) Augmentation du nombre de pays ayant arrêté une stratégie nationale pour le développement des statistiques conforme aux normes et pratiques statistiques internationales
b) Statistiques harmonisées au service de l'intégration régionale, de la convergence macroéconomique, de la monnaie commune et d'une meilleure gestion économique dans les communautés économiques régionales	b) Nombre de bureaux nationaux de la statistique et de communautés économiques régionales qui utilisent des manuels statistiques harmonisés, conformément aux méthodologies internationales telles que le Système de comptabilité nationale 1993 (SCN)

Stratégie

14.29 L'exécution de ce sous-programme relève du Centre africain de statistique (CAS). Le sous-programme vise à renforcer la capacité institutionnelle des pays africains de collecter, synthétiser et utiliser des statistiques de qualité, comparables et harmonisées aux fins du suivi des progrès réalisés dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et au service de l'intégration régionale, notamment par l'harmonisation des méthodes de recensement, des enquêtes, des comptes nationaux, des classifications économiques et des indicateurs concernant les objectifs du Millénaire pour le développement, conformément aux méthodologies internationales telles que le SCN 1993; la concrétisation des réalisations escomptées permettra de collecter des données statistiques comparables et de meilleure qualité pour les publications statistiques et d'alimenter la base de données statistiques africaine tenue par le CAS. En outre, ce sous-programme apportera un appui suffisant aux pays qui s'efforcent de mener les opérations statistiques, recensements et enquêtes nécessaires au suivi des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et à l'obtention de statistiques ventilées par sexe et tenant compte des sexospécificités, activité qui était jusqu'à présent entreprise au titre de l'ancien sous-programme 6 intitulé

« Promotion de la femme ». Le CAS s'attachera également à inscrire ses efforts dans le long terme en abordant les questions institutionnelles au sein du système statistique africain, notamment pour apporter aux pays un appui suffisant aux fins de la conception, de l'adoption et de la mise en œuvre d'une stratégie nationale de développement des statistiques. Le CAS misera sur le partenariat et la coordination ainsi que sur la mise en œuvre du Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des statistiques en Afrique. En conséquence, le sous-programme coordonnera et collaborera avec les organismes des Nations Unies, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, les organisations intergouvernementales régionales et les organisations internationales compétentes, notamment la Division de la statistique des Nations Unies, le Département des affaires économiques et sociales et le PNUD. Cette stratégie comportera les volets suivants : élaboration et approbation du manuel sur les statistiques harmonisées; appui aux groupes de travail chargés de l'harmonisation statistique des indicateurs concernant les objectifs du Millénaire pour le développement; comptabilité nationale et statistiques de la balance des paiements; convocation d'ateliers sur l'utilisation de manuels; élaboration de données statistiques dans des pays pilotes; tenue d'une base de données; activités de plaidoyer; renforcement du cadre institutionnel; mise en réseau de connaissances; échange d'informations et d'expériences et diffusion de pratiques optimales; et fourniture d'une assistance technique, avec réunions de groupes d'experts, ateliers et services consultatifs aux États membres et aux groupements sous-régionaux.

Sous-programme 10 Développement social

Objectif de l'Organisation : Renforcer la capacité nationale et régionale de réduire la pauvreté, de parvenir à un développement social durable, équitable et sans exclusive, conformément aux objectifs convenus à l'échelle internationale, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement

Réalisations escomptées

a) Renforcement de la capacité nationale et régionale d'élaborer, exécuter et superviser des politiques et programmes à visée sociale en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et de fournir des services sociaux efficaces

Indicateurs de succès

a) i) Augmentation du nombre d'États membres qui utilisent les connaissances et informations obtenues grâce aux outils et aux réseaux d'apprentissage et de mise en commun des ressources, mis en place par le sous-programme aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et aux fins du suivi des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

ii) Augmentation du nombre de responsables politiques et autres parties prenantes ayant une connaissance plus approfondie des options permettant d'assurer de manière efficace des services sociaux équitables grâce aux programmes de renforcement des capacités de la CEA

Stratégie

14.30 L'exécution du sous-programme relève du Centre africain pour l'égalité entre les sexes et le développement social. Malgré la relative croissance des économies de la région, l'Afrique est encore en retrait pour ce qui est d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Par conséquent, la stratégie consistera essentiellement à renforcer la capacité des pays africains d'élaborer, exécuter et superviser les politiques et programmes visant à réduire la pauvreté et à traiter des questions touchant au développement social telles que l'inégalité et la marginalisation des groupes vulnérables de la société africaine. À cet égard, le sous-programme aura pour priorité d'accroître l'assistance aux États membres pour le suivi et l'évaluation des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et vers le respect des autres engagements régionaux et internationaux. Pour amplifier l'impact de ses activités et appuyer l'échange de pratiques optimales, le sous-programme intensifiera, au sein du Groupe de réflexion africain, son travail sur les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et s'intéressera à d'autres initiatives nouvelles comme le réseau régional pour l'emploi. Le sous-programme s'attachera également à mobiliser des ressources pour concrétiser les principales priorités humaines et sociales du développement, notamment l'intégration des aspects démographiques dans les programmes de développement, l'emploi, la jeunesse, la migration, le VIH/sida, la santé, la mise en valeur des ressources humaines, l'intégration sociale et d'autres aspects sociaux connexes. La collaboration sera renforcée avec les principales institutions régionales telles que la Commission de l'Union africaine et son programme NEPAD, la Banque africaine de développement et les commissions économiques régionales; les institutions et fonds des Nations Unies tels que le PNUD, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et l'Organisation internationale du Travail; et des institutions multilatérales et bilatérales telles que la Commission européenne et la Banque mondiale; ainsi que les établissements universitaires et les organisations de la société civile.

Textes adoptés par les organes délibérants

Résolutions de l'Assemblée générale

55/2	Déclaration du Millénaire
57/2	Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
57/144	Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire
57/270 B	Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social
58/142	Participation des femmes à la vie politique (sous-programmes 3 et 6)
58/220	Coopération économique et technique entre pays en développement

- 58/269 Renforcement de l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement
- 59/228 Activités entreprises au cours de l'Année internationale de l'eau douce (2003), préparatifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015) et autres initiatives de mise en valeur durable des ressources en eau (sous-programmes 2 et 5)
- 60/1 Document final du Sommet mondial de 2005
- 61/7 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie (sous-programmes 4 et 7)
- 61/230 Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique
- 61/234 Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique
- 61/296 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine
- 62/161 Le droit au développement
- 62/179 Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
- 62/203 Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
- 62/207 Mise en valeur des ressources humaines
- 62/208 Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- 62/209 Coopération Sud-Sud
- 62/211 Vers des partenariats mondiaux

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

- 1998/46 Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
- 1999/5 Élimination de la pauvreté et renforcement des capacités
- 2004/246 Coopération régionale
- 2005/44 Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

- 2005/48 Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes
- 2007/4 Examen du mécanisme intergouvernemental de la Commission économique pour l'Afrique
- 2007/28 Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
- 2007/29 Le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16
- 2007/32 Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
- 2007/33 Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

- 798 (XXX) Promotion de l'investissement privé en Afrique (sous-programmes 1 et 3)
- 844 (XXXIX) Repositionner la CEA pour qu'elle réponde mieux aux priorités de l'Afrique
- 845 (XXXIX) Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique
- 853 (XL) Examen du mécanisme intergouvernemental de la Commission économique pour l'Afrique

Sous-programme 1
Commerce, finances et développement économique

Résolutions de l'Assemblée générale

- 54/197 Mise en place d'un système financier international stable, capable de relever les défis du développement, en particulier dans les pays en développement
- 59/249 Coopération pour le développement industriel
- 61/207 Le rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
- 61/213 Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)

- 61/214 Rôle du microcrédit et de la microfinance dans l'élimination de la pauvreté
- 62/184 Commerce international et développement
- 62/185 Système financier international et développement
- 62/186 Dette extérieure et développement : vers une solution durable du problème de la dette des pays en développement
- 62/187 Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey

Résolutions du Conseil économique et social

- 2004/64 Conférence internationale sur le financement du développement
- 2007/2 Le rôle du système des Nations Unies dans la promotion du plein-emploi productif et le travail décent pour tous
- 2007/30 Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement
- 2007/31 Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

- 840 (XXXV) Application du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010
- 847 (XL) Aide pour le commerce
- 848 (XL) Financement du développement

Sous-programme 2
Sécurité alimentaire et développement durable

Résolutions de l'Assemblée générale

- 47/188 Création d'un comité intergouvernemental de négociation pour l'élaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou par la désertification, en particulier en Afrique
- 47/191 Arrangements institutionnels pour le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
- 54/214 La conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers de l'Afrique centrale
- 57/271 Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après
- 60/200 Année internationale des déserts et de la désertification (2006)
- 62/8 Aperçu des activités menées par le système des Nations Unies concernant les changements climatiques

- 62/86 Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- 62/189 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- 62/191 Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- 62/193 Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
- 62/194 Convention sur la diversité biologique

Résolution du Conseil économique et social

- 2004/48 Approche coordonnée et intégrée du système des Nations Unies visant à promouvoir le développement rural dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, en vue d'éliminer la pauvreté et d'instaurer un développement durable

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

- 800 (XXX) Stratégie et plan d'action pour l'évaluation, la mise en valeur et la gestion des ressources en eau en Afrique
- 801 (XXX) Sécurité et autosuffisance alimentaires en Afrique
- 852 (XL) Changements climatiques et développement en Afrique

Sous-programme 3
Gouvernance et administration publique

Résolutions de l'Assemblée générale

- 48/180 L'esprit d'entreprise et la privatisation au service de la croissance économique et du développement durable
- 54/128 Lutte contre la corruption
- 54/204 Les entreprises et le développement
- 60/34 Administration publique et développement
- 62/7 Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies

Résolution du Conseil économique et social

- 2005/3 Administration publique et développement

Sous-programme 4 Information et science et technique au service du développement

Résolutions de l'Assemblée générale

- | | |
|--------|---|
| 50/102 | Appui du système des Nations Unies à la science et à la technique en Afrique |
| 57/4 | Coopération régionale pour la téléinformatique au service du développement |
| 58/199 | Création d'une culture mondiale de la cybersécurité et protection des infrastructures essentielles de l'information |
| 60/252 | Sommet mondial sur la société de l'information |
| 61/266 | Multilinguisme |
| 62/201 | Science et technique au service du développement |
| 62/217 | Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace |

Résolution du Conseil économique et social

- | | |
|--------|--|
| 2007/8 | Circulation de l'information pour le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information |
|--------|--|

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

- | | |
|--------------|--|
| 758 (XXVIII) | Le rôle de la cartographie, de la télédétection et des systèmes d'information géographique (SIG) dans le développement durable |
| 766 (XXVIII) | Renforcement des systèmes d'information pour le développement, pour la coopération et l'intégration en Afrique |
| 789 (XXIX) | Renforcement des systèmes d'information en vue du redressement et du développement durable de l'Afrique |
| 795 (XXX) | Mise en place de l'autoroute de l'information en Afrique |
| 812 (XXXI) | Mise en œuvre de l'Initiative « Société de l'information en Afrique » (AISI) |
| 817 (XXXI) | Conférence régionale africaine sur la science et la technique au service du développement |

Sous-programme 5 Coopération économique et intégration régionale

Résolutions de l'Assemblée générale

- | | |
|--------|---|
| 50/103 | Mise en œuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés |
| 50/126 | Eau potable et assainissement |

- 56/180 Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral
- 58/201 Programme d'action d'Almaty : programmes conçus pour répondre aux besoins des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit
- 58/217 Décennie internationale d'action, « L'eau, source de vie », 2005-2015
- 60/5 Amélioration de la sécurité routière mondiale
- 61/192 Année internationale de l'assainissement (2008)

Résolutions du Conseil économique et social

- 2007/16 Liaison fixe Afrique-Europe à travers le détroit de Gibraltar
- 2007/31 Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

- 818 (XXXI) Promotion de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources minérales en Afrique
- 819 (XXXI) Promotion de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources énergétiques en Afrique
- 822 (XXXI) Mise en œuvre du Traité instituant la Communauté économique africaine : renforcement des communautés économiques régionales; rationalisation et harmonisation des activités des communautés régionales et sous-régionales

Sous-programme 6
Égalité des sexes et participation des femmes
au développement

Résolutions de l'Assemblée générale

- 59/167 Élimination de toutes les formes de violence contre les femmes, y compris les crimes définis dans le document final issu de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »
- 59/248 Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement
- 60/229 Activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme
- 62/136 Amélioration de la condition de la femme en milieu rural

- 62/137 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 62/140 Les filles
- 62/206 Participation des femmes au développement

Résolutions du Conseil économique et social

- 1998/12 Conclusions de la Commission de la condition de la femme sur les domaines critiques identifiés dans le Programme d'action de Beijing
- 2003/44 Conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme sur la participation et l'accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et de la communication, leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin
- 2004/4 Examen des conclusions concertées 1997/2 du Conseil économique et social sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

- 802 (XXX) Plate-forme d'action africaine : position commune africaine pour la promotion de la femme
- 824 (XXXI) Suivi des conférences de Dakar et de Beijing : mise en œuvre des plates-formes d'action mondiale et régionale pour la promotion de la femme (1996)

Sous-programme 7

Activités sous-régionales de développement

- a) **Activités sous-régionales pour l'Afrique du Nord**
- b) **Activités sous-régionales pour l'Afrique de l'Ouest**
- c) **Activités sous-régionales pour l'Afrique centrale**
- d) **Activités sous-régionales pour l'Afrique de l'Est**
- e) **Activités sous-régionales pour l'Afrique australe**

Résolutions de l'Assemblée générale

- 56/180 Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral
- 61/51 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe

- 61/212 Groupes de pays en situation particulière : mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit

Résolution du Conseil économique et social

- 2006/14 Progrès accomplis dans l'application de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

- 828 (XXXII) Centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets : renforcement de la présence sous-régionale de la Commission économique pour l'Afrique
- 830 (MFC 1 A) Réforme des commissions régionales : relations entre la Commission économique pour l'Afrique, les organismes des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales en Afrique (résolution adoptée par la première réunion du Comité ministériel de suivi)

**Sous-programme 8
Planification du développement et administration**

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

- 799 (XXX) Promotion du développement humain en Afrique
- 839 (XXXV) Institut africain de développement économique et de planification
- 846 (XXXIX) Institut africain de développement économique et de planification
- 851 (XL) Institut africain de développement économique et de planification

**Sous-programme 9
Statistiques**

Résolution du Conseil économique et social

- 1995/7 Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de 2000
- 2000/27 Indicateurs de base pour l'application et le suivi intégrés et coordonnés à tous les niveaux des résultats des grandes conférences et réunions au sommet tenues sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies

2005/13 Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010

2006/6 Renforcement des capacités statistiques

Résolution de la Commission économique pour l'Afrique

849 (XL) Statistique et renforcement des capacités statistiques en Afrique

Sous-programme 10
Développement social

Résolutions de l'Assemblée générale

47/5 Proclamation sur le vieillissement

49/128 Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement

50/81 Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà

50/107 Célébration de l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté et proclamation de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté

60/35 Intensification du renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique à travers le monde

62/126 Politiques et programmes mobilisant les jeunes : les jeunes dans l'économie mondiale – promotion de la participation des jeunes au développement économique et social

62/127 Mise en œuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées : réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux personnes handicapées

62/129 Suite donnée à la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille et au-delà

62/130 Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement

62/131 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

62/141 Droits de l'enfant

62/156 Protection des migrants

62/170 Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif s'y rapportant

62/180 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique

- 62/198 Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- S-21/2 Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement
- S-24/2 Nouvelles initiatives de développement social

Résolutions du Conseil économique et social

- 1995/7 Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de 2000
- 1997/2 Migration internationale et développement
- 2001/42 Campagne mondiale pour l'élimination de la pauvreté
- 2003/13 Coopération nationale et internationale au service du développement : réalisation des objectifs sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
- 2004/48 Approche coordonnée et intégrée du système des Nations Unies visant à promouvoir le développement rural dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, en vue d'éliminer la pauvreté et d'instaurer un développement durable
- 2007/27 Additif au Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà

Résolution de la Commission de la population et du développement

- 2007/1 Changement de la structure par âge de la population et ses conséquences sur le développement

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

- 748 (XXVIII) Population, famille et développement
- 832 (XXXIII) Le VIH/sida en Afrique